



Le Prix Arts et Métiers de l'Innovation

L'association des Sciences et Métiers de l'Ingénieur (ASMI) de l'ENSAM-Meknès lance le 2^{ème} Prix Arts et Métiers de l'Innovation ou Prix **InnovAM'19**.

Le but est de récompenser celles ou ceux susceptibles, par leur innovation, d'améliorer la vie et le bien-être de la société, de créer de l'emploi, de réduire l'empreinte écologique et de développer le tissu économique du pays. L'organisation du concours est aussi l'occasion de repérer les idées innovantes susceptibles de générer de l'entrepreneuriat. En organisant annuellement cet événement, l'ENSAM-Meknès vise à encourager la créativité et l'innovation auprès des étudiants, et participer activement à l'animation de l'écosystème de l'innovation dans la région de Meknès-Fès.

Pour participer à ce concours, il suffit d'être un étudiant de nationalité marocaine des cycles Ingénieur, Master ou Doctorat et de postuler en remplissant le formulaire d'inscription téléchargeable à www.ensam-umi.ac.ma et ce, avant le **28 Avril 2019 à minuit**.

Pour gagner, le projet doit attester d'une création originale dans l'une des catégories suivantes : Eco-Innovation, Agriculture et Agro-Industrie, Technologies Numériques, et Industrie Manufacturière et services. Les finalistes seront sélectionnés par un jury d'experts scientifiques et économiques, régionaux ou nationaux. Les critères de sélection sont l'originalité de l'innovation, la taille de l'impact social de l'innovation et le potentiel commercial de l'innovation.

Le prix **InnovAM'19** consiste en un montant de **50.000 DH** et la mise à disposition de plateformes médiatiques. Le jury peut, éventuellement, attribuer la mention **GreenTech** d'une valeur de **15 000 DH** (voir Règlement) et la mention **EnergyTech** d'une valeur de **10 000 DH**.

Calendrier

Le concours se déroule du **13 au 18 Mai 2019**. Après délibération, et sur décision souveraine et collégiale des jurés, le jury du prix Arts et Métiers de l'innovation rendra sa décision.

Règlement

1. JURY

Le jury est formé de représentants des milieux économiques et scientifiques, régionaux et nationaux. Il est présidé par un membre du Conseil de la région de Meknès-Fès ou du Directeur du Centre Régional d'Investissement de Meknès. La vice-présidence est assumée par le Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Meknès.

La décision d'attribution du prix Arts et Métiers de l'Innovation appartient au jury. Ce dernier se prononce sur la base des dossiers de candidature qui lui ont été soumis. L'attribution du prix se décide à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Les décisions du jury font l'objet d'un procès-verbal signé par le président.

Dans le but de faciliter son jugement sur les propositions soumises, le jury peut recourir à des experts.

2. PRIX

Prix Arts et Métiers de l'innovation (ou Prix InnovAM) : il est attribué à tout innovateur qui aura présenté globalement la meilleure innovation, répondant à tous les critères et affichant un fort potentiel commercial. Il consiste en un montant de **50 000 DH** et la mise à disposition de plateformes médiatiques.

Le jury peut aussi attribuer la **Mention GreenTech** à tout finaliste qui aura présenté globalement le meilleur projet orienté vers l'écologie et le développement durable. Elle consiste en un montant de **15 000 DH**.

Le jury peut aussi attribuer la **Mention EnergyTech** à tout finaliste qui aura présenté globalement le meilleur projet de Gestion de l'énergie. Elle consiste en un montant de **10 000 DH**.

Un diplôme est remis aux trois (3) finalistes du Prix InnovAM.

Si aucun finaliste ne présente un projet d'un intérêt suffisamment convaincant, le prix n'est pas attribué.

3. FINALISTES

Le jury désigne trois (3) finalistes dont le projet est susceptible d'obtenir un prix.

4. CRITERES D'EVALUATION

Les propositions soumises seront évaluées par le jury d'après les critères suivants:

- Degré d'innovation technologique ;
- Degré d'innovation de marché ;
- Potentiel commercial (succès commercial récent ou attendu) ;
- Utilité pour la société, pour l'économie régionale et pour l'environnement.

5. CATEGORIES

Les catégories prioritaires du Prix *InnovAM* sont :

Eco-Innovation : Diminution des émissions CO2, Mobilité écologique, Efficacité énergétique, Energies vertes, Traitement des déchets, Développement durable, Matériaux innovants respectueux de l'environnement.

Agriculture et Agro-Industrie : Sécurité alimentaire, Agriculture commerciale ou orientée vers le marché, Agriculture à petite échelle ou de subsistance.

Technologies Numériques : Télécommunications, réseau, Logiciels complexes et embarqués, bases de données, Sécurité informatique, Electronique, bureautique, Outils de conception et développement de systèmes, Technologies de connectivité, Robotique et objets communicants.

Industrie Manufacturière et services : Technologie de production ; Produits à haute valeur ajoutée, Produits écologiques et/ou de haute qualité ; Produit à faible consommation de matières premières et d'énergie, Prestations de services dans le secteur santé et/ou du bien-être.

6. PARTICIPATION

La participation est réservée aux étudiants des cycles Ingénieur, Master ou Doctorat d'une Université marocaine.

7. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature téléchargeable depuis le site de l'ENSAM-Meknès doit contenir les éléments suivants :

- Nom, prénom et adresse ;
- Innovation proposée et Description ;
- Indications sur l'année et le lieu de développement de l'innovation ;
- Marché et concurrence ;
- Résultats de commercialisation ou perspectives ;
- Intérêt du projet pour la société, l'économie régionale et l'environnement.

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **28 Avril 2019** en format électronique, à l'adresse *innovam@umi.ensam.ac.ma*, ou en format papier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

ENSAM, Marjane 2, BP 15250 Al-Mansor
CP 53000
Meknès, MAROC

Le secrétariat de l'ENSAM-Meknès prend toutes les mesures nécessaires pour recueillir les propositions.

Tous les projets sont traités confidentiellement.

8. PROCLAMATION OFFICIELLE DU PRIX

Tous les finalistes sont invités à la réception officielle de remise du prix. Cette dernière sera organisée par l'ENSAM-Meknès au mois de **Juin 2019**.